



DOCUMENTS DE TRAVAIL D'HABITAT III

8 - PLANIFICATION ET DESIGN URBAIN

New York, 31 May 2015





DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION URBAINE ET LE DESIGN URBAIN

MOTS CLÉS

Compacité, connectivité, intégration, utilisation mixte, mixité sociale, résilience urbaine, contexte, forme de la ville, étalement urbain, systèmes de villes, participation, partenariat, patrimoine culturel, infrastructure verte, partage de la valeur des terres, productivité, économies d'agglomération

PRINCIPAUX CONCEPTS

1. La planification urbaine et territoriale se définit comme un processus de prise de décision qui vise à atteindre des objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux par l'intermédiaire de l'élaboration de visions, stratégies et plans spatiaux et de l'application d'un ensemble de principes et d'outils politiques, mais aussi de mécanismes institutionnels et participatifs, et de procédures réglementaires.ⁱ
2. La planification spatiale couvre un large spectre d'échelles : quartier, ville/municipalité, ville-région/métropole, nationale et supranationale/transfrontalière. Elle vise à faciliter et à articuler les décisions et actions politiques à même de transformer l'espace physique et social mais aussi d'influencer la répartition et les flux de personnes, de marchandises et d'activités.
3. Le design urbain est le processus multidisciplinaire qui consiste à façonner le cadre physique de vie dans les villes et communes ; il suppose de concevoir des espaces, des paysages, des bâtiments et groupes de bâtiments ainsi que d'établir des cadres et processus pour faciliter la réussite du développement.
4. L'étalement urbain désigne l'expansion physique de l'environnement bâti d'une ville, qui se propage jusqu'aux zones rurales environnantes. Il se caractérise en général par des établissements de faible densité dépendants de la voiture et dispose souvent d'un accès insuffisant à l'infrastructure et aux services publics.
5. La compacité est une caractéristique de la forme urbaine (état, densité et utilisation du territoire) qui réduit la consommation des ressources naturelles aboutissant à des économies d'échelle et une réduction des coûts de gestion bénéficiant directement aux habitants. Elle est évaluée en termes de densité du bâti et de la population, ainsi qu'en fonction de la concentration des fonctions urbaines.
6. La connectivité renforce les relations physiques, sociales et virtuelles entre les personnes, les lieux et les biens. Au niveau régional et national, la connectivité permet de relier les centres de production aux lieux de consommation. Au niveau de la ville, la connectivité est étroitement liée à la mobilité et à la perméabilité d'une zone. La connectivité des rues désigne la densité des connexions et des nœuds d'un réseau de rues.
7. Dans le cadre de la planification, l'intégration consiste à reconnaître que quiconque est en droit de participer au façonnage de l'environnement bâti et de profiter du développement urbain. En termes de processus, elle promeut la participation à la planification et la diversité de représentation. En termes de résultats, elle promeut l'accès de tous aux services, emplois et opportunités, ainsi qu'à la vie civique et politique de la ville.
8. Le développement de zones à usages mixtes défend la variété des usages et fonctions et fournit aussi une diversité d'infrastructures, qu'elles soient de type résidentielle, commerciale ou liée au quartier, tout en limitant les besoins de déplacement domicile/travail.



9. La mixité sociale se définit par la présence, au sein d'un même quartier, d'habitants de différentes origines et différents niveaux de revenus. Elle dépend de la disponibilité des diverses options de logement, en termes de gamme de prix, de type d'occupation et de typologies, ainsi que de la présence d'emplois très divers.

CHIFFRES ET PRINCIPAUX FAITS

- Les villes produisent actuellement 80 % du PIB mondial, et plus de 50 % de la population mondiale s'y concentre, sur 3 % de la superficie de la terre. Les 100 villes les plus riches génèrent 35 % du PIB mondial. Cependant, une planification et un accès aux infrastructures déficient peuvent réduire la productivité des entreprises de près de 40 %.
- Dans les pays en développement, en moyenne 6 villes sur 7 ont connu une baisse de densité, et dans les villes plus aisées, un doublement du revenu par habitant se traduit par une baisse de 40 % de la densité moyenne^{viii}. Aux États-Unis, le coût de l'étalement est estimé à près de 400 milliards de dollars par an, principalement à cause de coûts plus élevés en termes d'infrastructure, de services publics et de transport.
- La compacité urbaine est inversement proportionnelle aux émissions de gaz à effet de serre.. Pour chaque point de croissance généré en centre-ville plutôt qu'en banlieue, environ 5 millions de mégatonnes de CO2 par tête sont épargnées.
- La mise à disposition insuffisante de parcelles exploitables et bien raccordées contribue à la hausse de l'urbanisation informelle, et plus de 61 % des habitants d'Afrique sub-saharienne, 24 % en Amérique latine et 30 % en Asie occupent des terres de manière informelle, souvent dans des zones très exposées aux risques.
- Les compétences en planification urbaine et territoriale sont insuffisantes dans beaucoup de régions en développement : on recense seulement 0,97 bureaux d'étude d'urbanisme accrédités pour 100 000 personnes dans certains pays africains, et ce chiffre est même de 0,23 en Inde. À titre de comparaison, ce chiffre s'élève à 37,63 au Royaume-Uni et à 12,77 aux États-Unis.
- Ces dix dernières années, la planification urbaine et territoriale a fait l'objet de l'attention de la communauté internationale, en particulier lorsque les principes du nouveau projet d'aménagement urbain ont été approuvés, au troisième forum urbain mondial de Vancouver en 2006, ce qui a marqué une étape clé.
- En 2015, la «Revue mondiale des risques » du forum économique mondial (FEM) a déterminé que l'absence de planification urbaine constituait un facteur de risque qui posait des défis d'ordres social, environnemental et sanitaire^{xiii}. L'importance de ce risque est soulignée par le fait qu'en 2012, plus de 60 % de la surface supposée être urbaine en 2030 restait encore à bâtir^{xiv}.
- Depuis 2009, le rapport d'évaluation mondial et le cadre d'action de Sendai (2015) présentent la planification urbaine comme un vecteur de résilience. L'urbanisme est également considéré comme un facteur de prospérité urbaine par les experts locaux consultés en 2012^{xvi} (voir la figure 2).

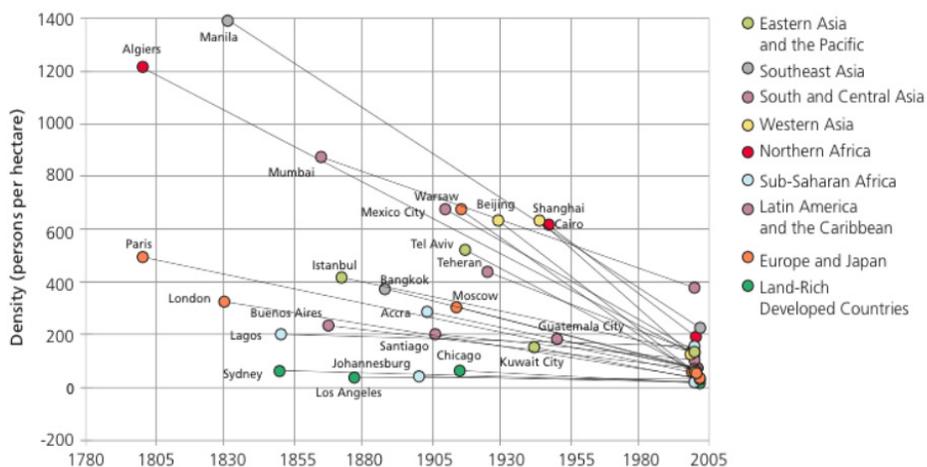


Figure 1 : déclin général des densités des zones construites constaté entre 1800 et 2000 dans 25 pays représentatifs

Source : Lincoln Land Institute of Land Policy (2011). Making Room for a Planet of Cities

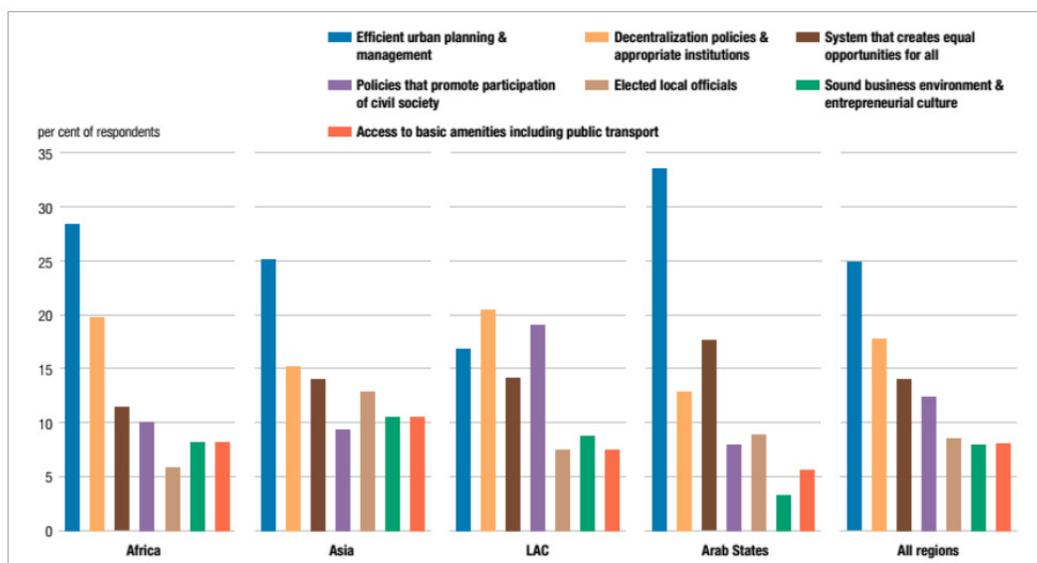


Figure 2 : Facteurs sous-jacents de la prospérité urbaine, selon les experts locaux
Source : ONU-Habitat (2012). État des villes mondiales.



PROBLEMATIQUE

Par consensus international, il est reconnu que les stratégies et politiques de planification urbaine contribuent à la croissance économique, au développement social ainsi qu'à la durabilité et à la résilience environnementale. Le récent débat portant sur l'agenda post-2015 pour le développement s'est concentré notamment sur le développement d'établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables, et que la planification urbaine était un levier pertinent pour préparer un futur durable et équitable. Cela marque une transition importante depuis les perceptions passées et l'accent mis sur des « stratégies favorables » qui limitaient le rôle de l'acteur public, mais accordaient un rôle prédominant aux forces du marché. Le Rapport mondial sur les établissements humains 2009, dans la section « Planifier des villes durables » apportait une première vue d'ensemble internationale de l'état de la planification urbaine et mettait en évidence le besoin de réinventer l'urbanisme pour relever correctement les défis du XXI^e siècle. En 2015, la résolution 25/L5 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat a approuvé les lignes directrices internationales en matière de planification urbaine et territoriale.

Les stratégies et politiques urbaines qui privilégient la compacité et la connectivité produisent en général des configurations et des formes urbaines plus durables. En revanche, les extensions de ville spontanées ou des décennies d'urbanisme centré autour de la voiture ont donné naissance à des villes/régions étalées. L'étalement de la périphérie des villes est aussi alimenté par l'exode rural, par le fait que les logements coûtent cher en centre-ville et par des rigidités en matière d'administration du territoire. Les régions étalées renforcent les configurations de mobilité non durables et les problèmes de trafic, car elles obligent les personnes et les marchandises à parcourir de plus longues distances; la connectivité limitée aggrave encore ce problème et accentue la ségrégation. La forme urbaine compacte et connectée, d'un autre côté, favorise un environnement accessible, qui produit peu de dioxyde de carbone et qui est centré autour de la personne. Elle peut même avoir une incidence sur la santé de la communauté à long terme (par ex. Seattle aux États-Unis et Bruxelles en Belgique). L'importance de la connectivité est illustrée par les données concernant le territoire occupé par les rues : dans un échantillon de villes de pays en développement, cette occupation est comprise entre 6 et 12 % en moyenne, alors que dans les villes des pays développés, la moyenne est de 29 %^{xviii}. La disposition et la qualité de l'espace public sont aussi importantes, car les rues multifonctionnelles animées apportent plus d'avantages urbains que les rues monofonctionnelles.

Un accent plus marqué sur les aspects spatiaux, dans le cadre de la planification et de l'élaboration de politiques, améliore la cohérence et l'intégration des décisions politiques et sectorielles. Les projets sectoriels individualisés et les aménagements privés isolés nuisent aux objectifs de développement durable à long terme. Cela se remarque particulièrement dans les villes secondaires, où le fossé entre plan de développement, plan d'infrastructure et investissement met en péril la fourniture de services et d'infrastructure de base. L'harmonisation et la coordination des plans sectoriels et spatiaux augmentent l'efficacité et les synergies.



Les avantages économiques de la planification multiples et sont liés aux hausses de la valeur foncière et de la productivité. La planification spatiale contribue à générer des hausses de valeur, qu'il est possible d'intégrer et de partager, à l'image de recettes publiques et en vue d'investir. Le partage de la valeur foncière implique une étroite coordination entre acteurs publics et privés, mais aussi de mettre en place différents instruments tels que l'évaluation, l'imposition et la réaffectation foncière (par ex. en Allemagne, au Japon, etc.). Une planification qui promeut les usages mixtes et les densités appropriées constitue l'une des interventions les plus rentables pour soutenir les recettes privées et publiques. La mise en œuvre agit comme levier de valeur supplémentaire, dans un cercle vertueux dont de nombreuses villes ont pu profiter (New York, États-Unis ; Bogota, Colombie, etc.). La mise en œuvre améliore aussi l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, en réduisant les coûts de production et de transaction. Les avantages directs et indirects de la planification urbaine sur l'économie sont mis en évidence par les différences de productivité/PIB entre villes de formes urbaines différentes. De plus, la planification peut apporter un cadre prévisible qui attire les investissements.

La planification urbaine et le design urbain ont une incidence profonde sur la création de villes et de régions mieux intégrées socialement. Au contraire, une planification spatiale inadaptée, doublée d'une mise en œuvre médiocre, contribuent à la ségrégation sociale, enracinant les inégalités et les tensions. La fragmentation du tissu social des villes est renforcée par la ségrégation du marché du logement et par l'augmentation du nombre de communautés fermées. La planification axée vers l'amélioration de l'accès aux espaces publics à travers la ville, la redynamisation de l'infrastructure publique, le transport public et les opportunités économiques locales peuvent améliorer l'intégration et l'inclusion, tout en rendant les villes plus sûres (Medellin, Colombie & Lyon, France). Ces stratégies sont particulièrement précieuses pour réintégrer les occupants informels, les migrants et les réfugiés dans les villes (Swakopmund, Namibie). Une planification urbaine efficace contribue aussi à la modernisation et à la prévention des développements informels et spéculatifs. La mise à disposition de terrains bien situés et d'un grand nombre de parcelles accessibles (de dimensions et prix appropriés) est une stratégie qui permet de garantir l'inclusion sociale par le biais de l'accès abordable au foncier et au logement (Bahir Dar, Éthiopie ; Ouagadougou, Burkina Faso), tandis que l'usage mixte des sols et la mixité sociale soutiennent également une meilleure intégration sociale. Le mouvement du Droit de circuler en ville a eu une influence pour promouvoir ces questions au niveau international.

L'intégration des différentes échelles de planification contribue aux systèmes fonctionnels des villes, qui reposent sur des complémentarités territoriales, en créant des réseaux dans lesquels les flux économiques et la prestation des services de base peuvent être répartis de manière adaptée entre les lieux, quelle que soit la taille de la population (par ex. Allemagne et Corée du Sud). Les dispositions institutionnelles doivent sortir des frontières administratives pour réagir à ces nouvelles dynamiques, en accordant une attention spécifique aux institutions métropolitaines et régionales, dans le cadre de l'aménagement du territoire. L'efficacité de ces configurations institutionnelles est démontrée par le nombre croissant de stratégies supranationales qui renforcent la résilience environnementale (par ex. région des Grands Lacs, États-Unis - Canada) et la croissance économique des zones ciblées (par ex. Union européenne). Le degré d'intégration et de cohérence possible dépendra des ressources.



Des modalités de planification locale adaptées au contexte sont essentiels pour répondre aux besoins locaux et pour protéger le patrimoine et les valeurs culturels, mais aussi l'identité des lieux. Des programmes de réhabilitation urbaine mal conçus, exécutés sur la base de connaissances insuffisantes des valeurs culturelles, menacent de plus en plus la conservation des quartiers historiques et de leurs qualités. Cela concerne la disposition générale et la spécificité des espaces publics, les usages urbains et la réactivité au climat définis dans la forme urbaine, ainsi que le savoir-faire local, lié aux technologies et aux matériaux. Par contrat, des interventions pertinentes peuvent avoir une incidence positive sur la forme du bâti, sans nuire à l'identité urbaine globale de la région. La forme urbaine existante, ainsi que la culture et les modes locaux d'utilisation du territoire, servent de modèle pour les nouvelles extensions ou les transformations urbaines. L'approche historique du paysage urbain peut constituer un outil conceptuel novateur pour aménager le territoire en fonction de sa valeur et de manière holistique.

La planification urbaine et territoriale permet de donner naissance à des villes et régions plus résilientes. La planification devient facteur de résilience quand elle intègre la vulnérabilité aux risques et aux incidences du réchauffement climatique, qui exposent les biens et la population aux dégâts et à la destruction. Les secteurs informels sont particulièrement vulnérables, à cause de la qualité médiocre de leurs infrastructures, de leur position précaire et de leur densité élevée. Par conséquent, en créant des systèmes urbains plus à même d'absorber et de surmonter les chocs, la planification fondée sur la gestion des risques peut renforcer la résilience sociale d'une communauté (Norvège). L'expansion des villes soucieuse des critères de réduction des risques (par ex. construction en zone non inondable) et des services de préservation des écosystèmes en amont, utilisés comme mesures de protection pour les établissements en aval, sont deux des stratégies d'aménagement les plus efficaces à cet égard (Chengdu, Chine). L'aménagement autour de la nature contribue également à instaurer des environnements plus sûrs (Pays-Bas). Voir le Document de travail numéro 15 pour davantage de détails.

L'urbanisation peut apporter des avantages environnementaux, telles notamment l'usage efficace des ressources et la croissance verte, étant donné que les formes urbaines et les choix liés à l'infrastructure d'aujourd'hui influent sur les comportements à moyen et long termes. Dans l'ensemble, la compréhension croissante de la ville en tant qu'écosystème favorise d'importantes innovations en matière de planification. Dans ce contexte, l'aménagement du territoire joue un rôle dans la préservation des ressources naturelles, en promouvant les formes urbaines moins exigeantes en ressources, qui protègent les terres agricoles et qui préservent les zones importantes sur le plan écologique. Les infrastructures vertes intégrées dès les premières étapes de l'aménagement réhabilitent les écosystèmes dans et autour des villes et leur permet d'apporter de nombreux services naturels dont les villes dépendent, en préservant les réserves de biodiversité et en améliorant la connectivité entre les paysages (Melbourne, Australie).



La capacité des autorités locales est cruciale pour créer et mettre en œuvre des plans qui tiennent compte des besoins de la communauté et du contexte local. Les lacunes en termes de moyens liés aux ressources humaines, aux institutions et au système se traduisent par des plans inadaptés, qui ne sont ni définis par rapport au contexte local ni mis en œuvre de manière efficace. De même, la compréhension, par les dirigeants, les décideurs et les autres parties prenantes au niveau local, du rôle et de la valeur de la planification urbaine pour le développement local est importante pour soutenir les efforts et la mise en œuvre de l'aménagement. Les cursus universitaires doivent être adaptés pour tenir compte des évolutions récentes. La planification locale et les capacités de mise en œuvre peuvent être étayées par la création et l'actualisation régulière de cadastres et de cartes (Santa Fe, Brésil et Lichinga, Mozambique) ainsi qu'en levant des impôts sur les plus-values foncières. La planification urbaine doit également être liée aux processus budgétaires et d'allocation des ressources des gouvernements centraux. L'ajustement des exigences du système d'aménagement afin de les faire correspondre à la capacité d'exécution peut également combler efficacement les lacunes en termes de moyens (Cape Town, Afrique du Sud). Dans de nombreux pays, la décentralisation des compétences relatives à la planification doit encore progresser. La position institutionnelle et le niveau d'indépendance des agences d'urbanisme influencent la continuité et l'efficacité (par ex. Curitiba, Brésil, ou la France).

La participation du public contribue à améliorer les résultats de la planification, en prenant en compte des besoins distincts de divers groupes, comme ceux des femmes, des jeunes et des communautés indigènes. La planification peut également contribuer à l'égalité de traitement pour les parties prenantes et renforce la transparence et la responsabilité. L'information et la communication en matière de teneur et de processus de la planification sont cruciales pour soutenir l'engagement et la participation de ces populations. Ces dernières années, en particulier en Europe, le concept de « droit au plan » a été abordé, pour reconnaître l'importance, pour les individus, de pouvoir s'engager entièrement dans le processus de développement d'une ville.

La formation de partenariats entre le public, le privé et la société civile peut appuyer le processus de développement urbain. L'engagement collaboratif entre acteurs génère un engagement à plus long terme, ce qui est important pour faire durer les politiques et les décisions d'un cycle politique à l'autre. De même, les mécanismes de planification ayant engagé le secteur privé et d'autres parties prenantes, selon des responsabilités et cadres réglementaires clairs, se sont traduits par une corrélation plus forte entre planification et mise en œuvre.

Les plans d'aménagement et d'urbanisme doivent être adaptés aux situations locales. Aux vues de tout ce qui précède, pour être efficaces et réalisables, les projets urbains doivent être ancrés dans des choix urbanistiques, ainsi que dans des réglementations et mécanismes financiers à même d'exploiter les économies d'agglomération. Les stratégies de développement des villes étayées par ce genre d'éléments permettent de traduire les visions en actions et peuvent favoriser l'équilibre entre intérêts publics et intérêts privés, tout en encourageant une participation élargie au développement urbain. Les cadres législatifs doivent être suffisamment simples, exploiter les dynamiques de développement informel et formel, mais aussi laisser une marge de manœuvre aux développeurs, dans les limites de responsabilités définies (Afrique du Sud). Bien que beaucoup de pays établissent ou remanient leur législation et réglementation en matière de



planification, une législation obsolète et inadaptée existe toujours en la matière dans de nombreux contextes, et des systèmes de planification complexes, doublés de responsabilités vagues, sont la principale cause de l'inadéquation des plans et de la faiblesse de leur mise en œuvre. Beaucoup de villes doivent encore mettre en place des régimes fonciers sûrs et ne disposent pas de mécanismes pour contrôler le droit de la construction, nécessaire pour gérer le développement urbain. Les pays affichant des politiques volontaristes au niveau national et disposant de mécanismes de gouvernance adaptés peuvent en général se targuer de posséder les villes dont la planification et la gestion sont les plus réussies (par ex. Singapour, Allemagne).

La dynamique urbaine émergente nécessite des connaissances avancées et des outils de planification simplifiés. Les TIC et les images satellite sont des moyens accessibles pour, grâce aux données spatiales, améliorer la connaissance et les échanges d'informations. Des disparités de savoir persistent pourtant eu égard à la métropolisation et aux villes secondaires. Dans de nombreux contextes, les instruments de planification profitent d'une plus grande simplification et transparence. Ils ont été améliorés par exemple en privilégiant la définition d'orientations plutôt que des normes réglementaires (Londres). Des approches doivent être définies pour les extensions, les transformations et la réglementation. Par exemple, anticiper de façon progressive à proximité du tissu urbain existant les extensions de ville avant la croissance de la population, a une incidence bénéfique sur l'accessibilité financière et la prévention de la prolifération des bidonvilles. Dans les zones existantes, la réglementation du développement est nécessaire, tandis que les projets de rénovation et de redéveloppement urbains constituent aussi des possibilités d'améliorer l'espace public, la connectivité, la densité et la mixité des villes. Des lignes directrices et des cadres (telles les lignes directrices internationales en matière planification urbaine et territoriale) sont une ressource utile qui peut servir de guide pour améliorer les politiques, les plans et l'urbanisme dans le monde entier. Si l'on renonce à une approche trop normative et législative, il devient facile d'adapter ces lignes directrices et ces cadres au contexte local.

LEVIERS D'ACTION

La diffusion et la mise en œuvre des lignes directrices internationales en matière planification urbaine et territoriale peuvent apporter un cadre international pour les initiatives locales et nationales, afin d'améliorer la planification et le design urbain.

Les systèmes de villes sont des réseaux dynamiques, dont l'influence va au-delà des frontières administratives individuelles des villes.

- Formuler et mettre en œuvre un cadre national pour les politiques urbaines et territoriales, qui réaffirme la dimension spatiale dans la formulation des politiques ;
- Définir, mettre en œuvre et contrôler les politiques de décentralisation, mais aussi renforcer le rôle, les responsabilités, les moyens et ressources d'aménagement des collectivités locales ;
- Promouvoir des systèmes de villes et des couloirs urbains, en regroupant des industries, des services et des institutions ;
- Encourager la coopération entre les municipalités et les systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux, étayés par un cadre réglementaire et des incitations financières adaptés, en particulier concernant la planification des métropoles et des régions ;



- Tenir compte de l'importance des écosystèmes et de leur dynamique comme éléments spatiaux, et intégrer cette perspective dans la planification à différentes échelles.

La planification spatiale est plus efficace s'il est mis en œuvre avec un processus participatif, flexible et continu, plutôt que sur la seule base d'un cadre formel bleu rigide ;

- Conclure des partenariats dynamiques, y compris avec le secteur privé, pour garantir que la planification urbaine et territoriale coordonnent la localisation géographique et la répartition des activités et des services ;
- Promouvoir des processus stratégiques et itératifs de planification, qui encouragent l'engagement des parties prenantes pour améliorer la mise en œuvre ;
- Créer des politiques et des projets urbains et territoriaux accessibles, conviviaux et compréhensibles, qui assoient la dimension d'intérêt général de la planification :
- Traiter la croissance urbaine de manière proactive, en soutenant les villes secondaires et en développant des extensions de villes à grande échelle, connectées au tissu urbain et assorties d'espaces publics adaptés ;
- Communiquer clairement et partager des informations sur les projets, dans le cadre du droit fondamental à l'information ;
- Gérer la transformation urbaine et les formes urbaines inadaptées de manière proactive et développer des remplacements urbains pour moderniser les zones urbaines existantes.

Le processus de planification urbaine doit être vecteur d'intégration et d'égalité des chances pour tous.

- Faire participer à la planification urbaine et territoriale les différents segments de population, et notamment les pauvres, les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés ;
- Elaborer et mettre en œuvre des politiques et des réglementations qui encouragent l'intégration et l'usage mixte des sols ;
- Faciliter la sécurité des régimes fonciers et l'accès aux terres et à la propriété, ainsi que l'accès au financement pour les foyers à revenus modestes ;
- Moderniser les établissements informels et les intégrer à la ville par la connectivité, le lieu d'implantation des services et des installations, ainsi qu'en donnant leur chance à tous les habitants.

Pour être efficace, la planification urbaine doit intégrer différentes dimensions, dont les dimensions spatiale, institutionnelle et financière :

- Garantir que les plans d'utilisation des sols, le développement de services fondamentaux et la planification des infrastructures soient connectés sur le plan géographique et leur mise en œuvre coordonnée ;
- Identifier, protéger et développer des zones de patrimoine culturel et naturel, dans le cadre des processus de planification urbaine et territoriale ;
- Combiner planification et design urbain, grâce à des mécanismes financiers étayés par des règles et réglementations adaptées ;



- Réfléchir d'entrée de jeu à des plans de prévention des risques et de résilience aux effets du réchauffement climatique dans les villes existantes, dans les extensions de ville et dans les transformations urbaines, conformément au cadre de Sendai pour la réduction des catastrophes.

Un design urbain de bonne qualité contribue à la qualité de vie, à la durabilité et au potentiel économique de la ville ;

- Anticiper la croissance de la population en ville, en préparant des zones d'extension pour guider l'expansion de la ville, en particulier dans les pays où une urbanisation rapide est en cours, pour garantir une mise à disposition de parcelles exploitables répondant à la demande (planifier l'extension des villes) ;
- Promouvoir des villes compactes et contrôler l'étalement urbain, en mettant au point des stratégies de densification progressive et intégrée, mais aussi en limitant le cas échéant l'emprunte carbone des zones urbaines, pour atténuer les effets du réchauffement climatique et permettre l'accès abordable aux services de base (planifier la densification des villes) ;
- Mettre à disposition une quantité suffisante d'espaces publics, se servir d'un réseau de rues efficace comme vecteur d'une communauté animée mais aussi pour encourager les déplacements non motorisés et en transports publics, afin de créer un espace public sûr, confortable et efficace ;
- Veiller à ce que les zones prévoient une utilisation mixte des fonctions, favorisent la mixité sociale et limitent le zonage.

PLATEFORMES ET PROJETS

Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale (IG-UTP).

<http://unhabitat.org/development-of-international-guidelines-on-urban-and-territorial-planning/>

National Urban Policy Platform (<http://unhabitat.org/books/the-evolution-of-national-urbanpolicies/>)

Urban Planning and Design Lab (UPD Lab), ONU-Habitat

Programme Achieving Sustainable Urban Development (ASUD), <http://unhabitat.org/tag/asud>

City Prosperity Initiative (CPI), <http://unhabitat.org/city-prosperity-initiative/>

Cities Alliance, www.citiesalliance.org

Programme urbain de l'institut de la Banque mondiale, <http://wbi.worldbank.org/wbi/about/topics/urban>

Campagne mondiale pour la prévention des catastrophes consacrée au thème « Pour des villes résilientes : ma ville se prépare »

<http://www.unisdr.org/campaign/resilientcities/>

UNESCO Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), <http://whc.unesco.org/fr/convention/>



- i ONU-Habitat (2015). International Guidelines on Urban and Territorial Planning
- ii Cowan, R. (Ed.) (2005). The Dictionary of Urbanism.
- iii ONU-Habitat (2012). Urban Patterns for a Green Economy: Leveraging Density
- iv ONU-Habitat (2014). Urban Planning and Design Focus Area Assessment Framework (projet)
- v ONU-Habitat (2013). Urban Planning for City Leaders.
- vi ONU-Habitat (2013) Planning and Design for Sustainable Urban Mobility - Global Report.
- vii ONU-Habitat (2013) Streets as Public Spaces and Drivers of Urban Prosperity.
- viii ONU-Habitat (2012). État des villes mondiales.
- ix The New Climate Economy (2015), Analysis of Public Policies that Unintentionally Encourage and Subsidize Sprawl.
- x Rode, P., Burdett, R. and Soares Gonçalves, J.C. (2011). Buildings: investing in energy and resource efficiency. In Towards a Green Economy – Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication. United Nations Environment Programme (PNUE - Programme des Nations Unies pour l'environnement)
- xi ONU-Habitat. (2012). State of the World's Cities 2012/2013. London: Earthscan.
- xii UN-Habitat & African Planning Association (2013).
- xiii World Economic Forum Global Risks 2015 <http://reports.weforum.org/global-risks-2015/>
- xiv CBD (2012). Cities and Biodiversity. Action and Policy: A Global Assessment of the Links between Urbanization, Biodiversity, and Ecosystem Services.
- xv Nations Unies (2009). Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe <http://www.unisdr.org/we/inform/publications/9413>
- xvi ONU-Habitat (2015). Urban Finance for City Leaders, Urban Morphology Institute (à venir)

Les Documents de Travail d'Habitat III ont été rédigés par l'Équipe de Travail des Nations Unies, un groupe constitué d'agences et programmes de l'ONU contribuant conjointement à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes. Les Documents de Travail furent finalisés lors d'ateliers dédiés à l'Équipe de Travail de l'ONU qui ont eu lieu à New York du 26 au 29 Mai 2015.

Le présent Document de travail a été élaboré avec les contributions d'ONU-Habitat, de l'UNOPS, de la CBD, de l'UNESCO et de l'ONU SIPC.

La traduction des Documents de Travail en Français a été facilitée par le Gouvernement Français.